



Communiqué

vendredi 5 novembre 2010

Procès du chauffard meurtrier et fuyard : l'Association Vélo se porte partie civile

**Conférence de presse lundi 8 novembre à 11h30 devant le
palais de justice, place du Salin.**

Le 3 avril 2009, Jonathan Magonthier, un étudiant de 19 ans circulant à vélo, se faisait mortellement faucher par un automobiliste qui prit ensuite la fuite, avant d'être appréhendé 24 heures plus tard alors qu'il cherchait à faire réparer discrètement son véhicule. Ces circonstances particulièrement dramatiques, le délit de fuite du chauffard qui a lâchement refusé d'assumer les conséquences de ses abus manifestes (vitesse trop élevée, alcool), le lieu emprunté quotidiennement par des milliers de cyclistes, et notamment des étudiants, ont contribué à renforcer l'émotion des cyclistes toulousains.

L'accident dont a été victime Jonathan Magonthier illustre **l'insuffisance des aménagements** routiers et urbains prévus pour la circulation des cyclistes, **le mépris dans lequel sont tenus les cyclistes par certains conducteurs d'automobiles** et le danger que ces derniers leur font consciemment courir.

La section des boulevards sur laquelle s'est produit l'accident, **avenue Paul Séjourné, est particulièrement hostile pour les cyclistes**, malgré la présence de nombreux logements et d'une cité universitaire. Section aménagée en 2x2 voies, elle favorise la vitesse des véhicules qui arrivent lancés à vive allure depuis le pont des catalans. L'association Vélo réclame depuis de nombreuses années des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules sur cette section, avec notamment la création de couloirs bus. Malheureusement, **aucun aménagement conséquent n'a été réalisé au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis ce drame.**

Pour toutes ces raisons, afin que ce drame soit le dernier, **l'Association Vélo a décidé de se porter partie civile aux côtés de la famille de Jonathan Magonthier, constituant en cela une première en France.** Pour que justice soit rendue. Pour que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité dans notre ville.

Pour plus d'informations, contacter :

Vincent BERNATETS, vice-président communication, tél : 06 08 43 09 32

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.